

La Visite des Tombeaux

<"xml encoding="UTF-8?">

La Visite des Tombeaux

L'un des traits distinctifs des Chiites est la grande importance qu'ils accordent à la visite du Tombeau du Saint Prophète, en raison de la révérence particulière qu'ils vouent aux tombeaux.

Les Chiites dressent de magnifiques dômes sur les tombes et dépensent pour cela, volontairement, beaucoup d'argent, selon la capacité individuelle de chacun, afin d'exprimer leur amour et leur respect pour les personnages saints.

Les Chiites agissent ainsi pour se confronter aux recommandations des Saints Imams en ce sens. En effet, les Imams d'Ahl-ul-Bayt ont encouragé les Chiites à cette pratique parce que celle-ci constitue un moyen sûr d'obtenir une bonne récompense d'Allah(193), puisqu'ils considèrent qu'après la Prière et les autres actes obligatoires d'adoration d'Allah, la visite des Tombeaux des Saints offre aux serviteurs une des meilleures possibilités de se rapprocher d'Allah, et qu'un Tombeau est le meilleur lieu pour l'acceptation des Supplications par Allah.

Les Saints Imams sont allés jusqu'à affirmer que la visite de Tombeaux confirme la Foi inébranlable des Chiites et leur fidélité incontestable aux Saints Imams.

L'Imam al-Redhâ dit à ce propos : «Il y a entre chaque Imam et ses adeptes une convention qui doit être respectée. elle comporte la visite des Tombeaux des Imams. Quiconque visite les Tombeaux des saints Imams avec beaucoup de ferveur et d'enthousiasme, et prête attention à leurs objectifs, sera recommandé par les Saints Imams pour obtenir les Bénédictions Divines le Jour du Jugement»(194).

La raison pour laquelle les Saints Imams ont recommandé la visite des Tombeaux réside dans le fait que cet acte comporte beaucoup d'avantages spirituels et sociaux, qu'on peut énumérer comme suit:

1- Cette pratique établit des liens profonds et des relations solides entre les Saints Imams et les Chiites, et nous rappelle leurs hauts mérites, leur piété et leur esprit de Jihâd et de sacrifice pour la Cause d'Allah.

2- Etant donné la grande concentration de Tombeaux, les gens qui s'y rendent en visite ont l'occasion de se rencontrer davantage, de se rapprocher plus les uns des autres, de faire connaissance les uns avec les autres, et de parler de leurs problèmes respectifs. La visite des Tombeaux permet donc de cimenter les relations entre les gens et de renforcer leurs liens intimes. De cette façon, l'esprit d'obéissance aux Commandements Divins et d'adoration d'Allah devient commun à tous les visiteurs.

3- La récitation de la Ziyârah (les salutations prescrites pendant la visite des Tombeaux des Saints Imams) qui comporte des formules éloquentes et riches d'enseignements islamiques rapportées des Saints Imams, nous permet de consolider notre Foi dans le monothéisme, de reconnaître la sainteté de l'Islam et du Message du Prophète, et de savoir nous armer d'une morale élevée, nous soumettre au Créateur, et Le remercier pour Ses Bénédiction. Sous cet angle, la visite des Tombeaux des Saints a la même fonction que les Supplications dont nous avons parlé précédemment. On peut même dire que certaines récitation prescrites pour la visite des tombeaux, telle la récitation de visite d'Amîn-ollâh, récitation attribuée à l'Imam Zayn-ul-Abidîne lors de sa visite du Tombeau de son grand-père, l'Imam Ali Ibn Abî Tâleb, contiennent les meilleures et les plus sublimes des Supplications(195).

En fait, ces Ziyârât des Tombeaux, qui nous sont rapportées des Saints Imams, nous montrent l'extrême soumission et dévotion de ceux-ci à Allah, et leurs sacrifices inégalables pour défendre la Vérité.

Ces récitation, écrites dans le plus éloquent style arabe, sont très compréhensibles pour les visiteurs. Elles expliquent clairement les significations et la complexité du monothéisme, et nous enseignent comment nous dévouer à l'adoration d'Allah et à dire des Supplications.

Il n'y a pas de doute que ces Ziyârât (pluriel de Ziyârah) sont les morceaux les plus appréciables de la littérature arabe, après le Saint Coran et Nahj-ul-Balâghah, parce qu'elles contiennent, en résumé, les Enseignements des Imams et font connaître leurs principes spirituels et moraux.

Les Règles de Conduite lors de la Ziyârah

Il y a également dans les règles de conduite à observer lors de la visite des Tombeaux une

matière d'enseignement et d'orientation visant à inculquer aux Musulmans de hautes qualités morales ou, en d'autres termes, à élever leur morale, à développer l'esprit de solidarité avec les pauvres, à les inciter à la sociabilité et à la bonne conduite. Ces règles de bonne conduite indiquent au visiteur comment il doit se comporter avant de pénétrer dans le Saint Mausolée, pendant qu'il y accomplit sa visite, et après l'avoir terminée.

Voici quelques-uns de ces règles, que nous énumérons en indiquant leurs raisons d'être:

1- Le visiteur doit se purifier et faire l'ablution totale (ghosl)(196) avant de commencer la visite. L'utilité de cette ablution est évidente. En se lavant, le visiteur débarrasse son corps de toutes les saletés, afin de prévenir de nombreuses maladies, d'éviter d'incommoder la foule par une mauvaise odeur qui pourrait se dégager du corps(197) L'ablution rituelle sert aussi à se purifier de ses vices. Selon les recommandations des Saints Imams, le pèlerin (le visiteur) dont réciter la Supplication suivante après l'ablution:

«O Seigneur! Fais que ce bain rituel (ghosl) soit une lumière, une purification et une prévention contre toute maladie, tout mal, toute calamité et toute tare. Purifie par ce bain mon coeur, mon corps, mes os, ma chair, mon sang, mes cheveux, ma peau, ma moelle, mes nerfs et mes effets, afin qu'ils soient mon témoin le jour où je serai dans le besoin, pauvre et nécessiteux»(198).

2- Il doit porter les meilleurs et les plus propres de ses vêtements(199), car s'habiller bien dans de tels rassemblements publics marque le respect qu'on éprouve pour l'occasion, constitue un signe de dignité et de respect de soi et des autres, ce qui ne manque pas de susciter l'affection des gens les uns envers les autres et de les rapprocher les uns des autres.

Il est à noter à cet égard que la règle ne commande pas que l'on porte les meilleurs vêtements qui puissent exister, mais une charge onéreuse pour les gens de condition économique modeste. La règle concilie donc l'élégance et la condition économique.

3- Il doit, autant que faire se peut, se parfumer, pour les mêmes motifs précités.

4- Il doit, selon ses possibilités, offrir l'aumône aux pauvres. Or, l'utilité de l'aumône offerte dans de telles occasions, c'est de subvenir aux besoins des nécessiteux et le développement

de l'esprit de solidarité avec les pauvres.

5- Il doit marcher dignement et respectueusement, sans porter ses regards à gauche et à droite(200). En cela, il fait preuve de révérence pour le Lieu saint et pour les autres pèlerins. En outre, cette attitude digne et respectueuse évite aux autres d'être incommodés par une mauvaise conduite et des comportements inconvenants.

6- Pendant qu'il effectue la Ziyârah, la règle est que le pèlerin glorifie constamment Allah(201) en répétant: "Allah est Plus Grand". Selon certains hadiths, il est prescrit de répéter cent fois(202): "Allâh-o- Akbar". Ce faisant, le pèlerin prend conscience de la Grandeur d'Allah, et se rappelle que personne ne peut être aussi grand qu'Allah. En fait, le pèlerinage aux Saints Tombeaux n'a pour but que l'adoration d'Allah, les louanges adressées à Allah, et la vénération d'Allah. Son seul objectif est de raviver les Principes et les Signes d'Allah, et d'obéir aux Commandements Divins.

7- Après avoir rendu visite au Saint Tombeau du Prophète ou d'un Imam, le pèlerin doit accomplir deux rak`ah (unité) de Prière en signe de gratitude envers Allah qui lui a donné l'occasion de faire le pèlerinage au Saint Tombeau, et pour demander à Allah que sa Prière soit dédiée à l'âme pieuse du Saint Prophète ou du Saint Imam, selon le cas. Après les deux rak`ah de Prière, le pèlerin doit réciter la Supplication qui lui rappelle que sa Prière et sa Supplication sont offertes à Allah Seul, et qu'il n'adore personne autre qu'Allah, et que le seul but de son pèlerinage est la recherche de la proximité d'allah. La Supplication qu'il doit réciter après la Prière est la suivante:

«O Seigneur! C'est à Toi Seul Que j'ai offert cette Prière, et c'est devant Toi Seul que je me suis incliné et prosterné. Tu es Un et Unique, et Tu n'as pas d'associé. Mes Prières, mes inclinations et mes prosternations sont uniquement pour Toi, et pour personne d'autre, car Tu es Le Seigneur, et il n'y a pas d'autre seigneur. O Allah! Prie sur Mohammad et sur les Saints Descendants de Mohammad! Accepte ma visite et exauce ma demande, pour l'amour de Mohammad et de Ses Descendants Purifiés»(203).

Cette Supplication explique clairement les raisons réelles pour lesquelles les Imams d'Ahl-ul-Bayt et leurs Chiites pratiquent la visite des Tombeaux, et montre incontestablement, sinon la mauvaise foi, du moins l'ignorance de leurs détracteurs, qui insinuent que cette pratique des

Chiites serait une forme de culte des tombeaux et une façon de les implorer et de les associer à Allah! Il est fort probable que les détracteurs des Chiites veulent, par cette insinuation perfide et dénuée de tout fondement, priver les adeptes des Ahl-ul-Bayt des avantages sociaux et religieux que leur assure cette pratique purement islamique, qui permet aux Chiites de se rassembler souvent pour confirmer et consolider leur Foi en Allah et leur fidélité envers Ses Serviteurs les plus pieux et les plus dévoués, car il est incroyable qu'ils puissent ignorer les raisons de cette pratique recommandée par les Descendants Elus du Saint Prophète! Comment pourrait-on, autrement, soupçonner les Membres Pieux de la Famille du Prophète, qui se sont dévoués à la piété et à la Cause d'Allah, et qui ont tout sacrifié pour appeler à la Religion d'Allah, d'inciter en même temps les gens à l'association et à une forme de polythéisme?

8- L'une des stipulations des règles de la Ziyârah est que le pèlerin «doit être un bon compagnon pour celui qui l'accompagne. Il doit parler peu, sauf pour dire de bonnes choses. Il doit évoquer beaucoup Allah. Il doit avoir une attitude de recueillement. Il doit faire beaucoup de Prières et prier beaucoup sur Mohammad et sur les Descendants de Mohammad. Il doit baisser son regard, accourir pour satisfaire les besoins de ses Frères quand l'occasion se présente, et les consoler quand c'est nécessaire. Il doit s'abstenir de faire ce que le Saint Prophète et les Saints Imams ont interdit de faire, de se disputer, de jurer beaucoup, d'engager une discussion émaillée de jurements»(204).

Le principal objectif du pèlerinage aux Saints Tombeaux est de présenter les salutations au Prophète d'Allah ou aux Saints Imams. Nous croyons qu'étant donné qu'ils sont «vivants et pourvus de moyens de subsistance auprès de leur Seigneur»(205), ils entendent donc la parole du pèlerin et répondent à sa salutations, le pèlerin pourrait se contenter de dire "As-salâm-o `Alayka yâ Rasoul-Allâh" (Que la Paix soit sur toi, O Messenger d'Allah). Toutefois, il est préférable que le pèlerin récite les salutations rapportées des Saints Imams, en raison des buts sublimes qu'elles visent et des avantages religieux qu'elles présentent, sans parler de leur éloquence, de leur beau style, et des Supplications pieuses qu'elles contiennent et que le pèlerin adresse à Allah Seul.

figurent les Hadiths qui expliquent la récompense spirituelle de la visite des mausolées du Saint Prophète et des Imams d'Ahl-ul-Bayt (P).

194. C'est une parole de l'Imam al-Redhâ. Voir: "Kâmel al-Ziyârât" d'Ibn Qawlawayh, p. 122. Voir aussi: "Al-Kâfî", 4/567, H. ; "Man Lâ Yahdhoroh-ol-Faqîh", 2/577, H. 3160; "Tahthîb al-Ahkâm", 6/78, H. 3 et p. 93, H. 2.

195. Voir: "Kâmel al-Ziyârât", op. cit., p. 39.

196. Voir: "Kâmel al-Ziyârât", op. cit., p. 39.

197. L'Imam Ali (P) a dit: «Nettoyez-vous avec de l'eau du gaz intestinal (...), car Allah déteste chez Ses serviteurs toute saleté qui indispose les gens» ("Tohaf al-'Oqoul, p. 24).

198. Voir: "Kâmel al-Ziyârât", p. 186, Sect. 75.

199. Voir: "Kâmel al-Ziyârât", p. 130, Sect. 48, H.1 et p. 198, Sect. 79.

200. Voir: "Kâmel al-Ziyârât", p. 130, Sect. 48, H. 1.

201. Voir: "Kâmel al-Ziyârât", p. 199, Sect. 79: "Ziyârât al-Hussain (P)".

202. Voir: "Kâmel al-Ziyârât", Sect. 79

203. "Al-Meçbâh" d'al-Kaf`amî, 2/158.

204. Evoquer beaucoup Allah ne signifie pas qu'on se contente de réciter "Sobhân-Allâh" (Allah soit Glorifié!) et "Allâh Akbar" (Allah est plus Grand!), à maintes reprises. expliquant la signification de l'évocation d'Allah, l'Imam al-Çâdeq dit: «Je ne dis pas seulement, pour évoquer Allah, "Sobhân-Allâh", "Allâh Akbar" et "Lâ Elâha ella-Allâh", mais j'évoque Allah dans toutes les situations, c'est-à-dire lorsque j'accomplis de bonnes actions et lorsque je m'abstiens de pécher». Voir: "Kâmel al-Ziyârât", p. 131, H.1.

205. Par référence au Verset coranique: «Ne crois surtout pas que ceux qui sont tués dans le

Chemin d'Allah sont morts. Ils sont vivant! Ils seront pourvus de biens auprès de leurs
Seigneur» (Sourate Ale `Imrân, 3;169).

Source : "Les croyances du Chiisme" de Mohammad Redhâ al-Modhaffar (traduit par Abbas
(AHMAD Al-Bostani